

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 23 OCTOBRE 2015**

Le vendredi 23 octobre 2015 à 21h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Breuilpont sous la présidence de Monsieur Michel ALBARO, Maire.

Etaients présents :

Mmes Dominique DESROCHES, Ghislaine COLIN adjointes, MM. Didier GIRARD, adjoints,  
Mmes Elisabeth GOARIN, Katia LEARD, Hélène LENORMAND, conseillères municipales,  
MM. Christophe BABILLOT, Daniel FOUET, Wenceslas de LOBKOWICZ, conseillers municipaux.

Absents / Pouvoirs :

Mme Sophie LEGRAND, absente  
M. Frédéric BREMARD, a donné pouvoir à Mme Dominique DESROCHES,  
Mme Isabelle CLIQUE, a donné pouvoir à M. Christophe BABILLOT,  
M. Olivier BIDERE, a donné pouvoir à Mme Hélène LENORMAND,  
M. Sébastien VALLENGELIER, a donné pouvoir à M. Wenceslas de LOBKOWICZ.

Mme Dominique DESROCHES est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance du 23 octobre 2015**

1. Délibération prenant acte du rapport d'activités 2014 de la CAPE.
2. Délibération portant sur la prise de la compétence « santé » par la CAPE.
3. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la Convention portant sur les travaux à réaliser par le SIEGE rue Alfred de Musset.
4. Délibération pour la signature d'une convention de participation de scolarité pour des élèves en CLIS.
5. Délibération portant sur la modification de l'organisation et du temps de travail des emplois d'animateurs des NAP.
  - Exposition par Monsieur BREMARD sur les travaux d'électricité envisagés à l'école.
  - Exposition par Mme DESROCHES sur l'équipement de vidéoprojecteurs interactifs pour l'école.
  - Point sur l'aménagement de l'ancienne gare.

Questions diverses et tour de table.

**1 – RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA CAPE**

Monsieur le Maire expose que le rapport d'activités 2014 de la CAPE, établissant et recensant toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur de compétence, a été mis à disposition du conseil municipal en version papier à la mairie.

***Le Conseil municipal, à l'unanimité moins une voix, prend acte de la mise à disposition de ce rapport d'activité.***

## **2 – PRISE DE LA COMPETENCE SANTE PAR LA CAPE**

Monsieur le Maire informe le conseil de la lettre du 5 octobre dernier du Président de la CAPE invitant les conseils municipaux à délibérer dans un délai de 3 mois sur la prise de compétence "Santé" du territoire communautaire. A l'issue d'un court débat, le conseil municipal à l'unanimité émet le souhait d'avoir une information plus complète avant de se prononcer, en particulier sur le coût éventuel, la couverture géographique et la nature des actions envisagées. Il charge Monsieur le Maire de recueillir ces informations auprès du Président de la CAPE en temps utile, afin de pouvoir délibérer sur cette question lors de la prochaine réunion fixée au 11 décembre.

## **3 – CONVENTION PORTANT SUR LES TRAVAUX A REALISER PAR LE SIEGE RUE ALFRED DE MUSSET**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux d'extension sur le réseau public de distribution et de télécommunication, au 19 ter rue Alfred de Vigny.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention, à savoir :

- En section d'investissement, la somme de 801,00 € TTC
- En section de fonctionnement, la somme de 320,00 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une voix, autorise :**

- **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le SIEGE,**
- **L'inscription des sommes au Budget de l'exercice.**

## **4 – CONVENTION DE SCOLARITE POUR LES ELEVES EN CLIS SUR LA COMMUNE DE PACY SUR EURE**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre en charge la participation financière aux dépenses de fonctionnement de 2 enfants de la commune de Breuilpont scolarisés en **CLIS** (*classe pour l'inclusion scolaire*) à Pacy-sur-Eure et qu'il convient de signer une convention pour l'année scolaire 2014/2015.

Cette participation est de 800 € (*huit cent euros*) par élèves, soit un total de **1 600 €** pour les 2. Il est rappelé que cette dépense a été provisionnée au budget 2015.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité moins une voix, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de Pacy-sur-Eure pour un montant total de 1 600 € de participation financière pour l'année 2014/2015.**

## **5 – MODIFICATION DE L'ORGANISATION ET DU TEMPS DE TRAVAIL DES EMPLOIS D'ANIMATEURS POUR LES NAP**

Mme DESROCHES, 1<sup>ère</sup> adjointe, expose aux membres du conseil que, suite à la réorganisation des nouvelles activités périscolaires (NAP), il convient d'adapter les fiches de poste des 2 emplois d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ième</sup> classe. La durée hebdomadaire de service devra ainsi être portée de 2,79/35<sup>ème</sup> à **3,18/35<sup>ième</sup>** hebdomadaire, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité moins une voix, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition faite par Mme DESROCHES, de porter à 3,18/35<sup>ième</sup> hebdomadaire ces 2 emplois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.**

## Travaux d'électricité envisagés à l'Ecole

Monsieur BREMARD, absent a chargé Mme DESROCHES de faire le point sur les travaux d'électricité.

Mme DESROCHES rappelle qu'un devis a été établi par la Société GPS de la Couture-Boussey, **pour un montant total TTC de 6 202,80 €**, que la commune à donner son accord pour la réalisation de ces travaux. Elle précise également que ces travaux rentre dans le cadre du chapitre 11, charges à caractère général - article 61522 entretien bâtiments communaux, voté au budget 2015 pour un montant global de 36 000 €.

### Définition des travaux :

- Remplacement des tubes néon en tube LED et des plafonniers néon en dalles LED : durée de vie multipliée par 10, économie d'énergie et moins de maintenance
- Spots extérieurs en Spots LED pour éclairage de la cour +
- Mise en place d'interrupteur de minuterie temporisée pour l'éclairage dans les toilettes, donc plus d'oubli d'extinction de lumière !
- Rajout de prises électrique et de point lumineux manquant dans la salle de motricité et les 2 classes de maternelle.
- Mise aux normes des 2 armoires électriques

## Equipement de vidéoprojecteurs interactifs pour l'école

Mme DESROCHES rappelle qu'il avait été budgété sur 2015, l'équipement de 2 classes en tableau numérique, ainsi que l'achat d'ordinateurs portables en complément de ceux déjà existants.

Après avoir assisté, fin avril, à une journée portes ouvertes "A la découverte de l'école numérique", à la Couture Boussey, organisées par la société MOTIV'SOLUTIONS (*société qui avait équipé Bueil et Villiers*), un premier devis, du matériel présenté, avait été demandé pour l'équipement d'1 vidéoprojecteur interactif + tableau blanc + installation sur site, son montant était de 2 640 € TTC.

A la reprise du dossier début octobre et après un rendez-vous avec Mme CAUDIN, directrice de l'école, Mme BELGHARI, enseignante et M. BOURGE (conseiller TUIC (*Technologie Usuelle de l'Information et de la Communication*)) auprès de M. MANAHES (Education Nationale à Evreux) pour conseil et avis, il s'est avéré que le choix du matériel proposé par MOTIV'SOLUTION convenait parfaitement.

Un nouveau devis a été demandé auprès de la société MOTIV'SOLUTIONS, ce dernier comprend :

- 2 Vidéoprojecteur interactif SMART dernière génération
- 2 tableaux blancs
- 2 ordinateurs portables pour la gestion du système
- 2 installations sur site
- Formation prise en main 3 heures sur site offerte
- + 4 ordinateurs portables pour rajeunir ceux que nous avons déjà.

**Pour un total TTC de 8 076 €** (*huit mille soixante-seize euros*)

Pour information, Mme DESROCHES rappelle que dans notre budget 2015, à la section investissement chapitre 204 – Opération 193, une somme de 15 000 € avait été portée pour l'aménagement/équipement de l'école et qu'à ce jour rien n'a été réalisé. **Cet investissement de 8 076 € sera donc imputé à ce chapitre.**

## Aménagement de l'ancienne gare

M. Christophe BABILLOT

En premier lieu, il est précisé que les accès du bâtiment (huisseries et ouverture extension) ont été condamnés par la pose d'un bardage afin de sécuriser les lieux et d'assurer la protection des personnes. Mesure essentielle au vu de l'état du bâtiment.

La commission s'est réunie le 6 octobre 2015. Il a été convenu d'en dégager deux axes de travail : la clôture du précédent projet et le lancement d'un nouveau projet. Et de mener ces deux projets de front. Concernant la clôture du précédent projet, un courrier RAR a été reçu en Mairie en provenance du cabinet d'architecture ISOCEL ; ce dernier réclamant l'intégralité des sommes qu'il devait percevoir initialement. La commission s'y oppose au travers des éléments du dossier en sa possession et a rédigé un courrier qu'elle a envoyé au cabinet ISOCEL (copie étant faite à la Mutuelle des Architectes de France) en faisant part de sa contestation et en proposant à celui-ci un entretien en Mairie afin de discuter et éventuellement négocier les modalités de fin de maîtrise d'œuvre. La commission est également entrée en relation avec l'assistance juridique et l'assureur de la commune afin de s'adjoindre les compétences d'assistance et juridiques nécessaires. Une copie du courrier a été transmise et un dossier leur sera envoyé. La commission fera en sorte de recevoir également l'ensemble des acteurs (entrepreneurs) concernés afin de clore les différentes parties du marché. En parallèle, début août, la commission s'est entretenue avec les personnels de la CAPE en charge du tourisme afin d'évoquer le contexte du dossier. Une réponse a été fournie début octobre faisant également le constat d'échec de ce projet et nécessitant une reprise totale du bâtiment.

Pour le lancement du nouveau projet, la commission a étudiée les différents projets qu'elle pourrait mener en axant principalement sa réflexion sur les besoins de la commune. Il en ressort à ce jour la possibilité de rénover l'appartement du premier étage afin de le proposer à la location, de rénover l'espace du rez de chaussée afin de créer une structure d'accueil communale (vie scolaire, associatif, ...), enfin d'envisager un espace dédié au tourisme et à l'accueil du train touristique. Le Conseil Municipal sera consulté et toute décision sera soumise à délibération. Dans le cadre du projet communautaire de tourisme, une réunion se tiendra à la CAPE le 8 décembre 2015.

La commission s'est à nouveau réunie le 10 octobre 2015 sur le site de l'ancienne gare afin d'effectuer un constat précis de l'état des lieux du bâtiment. A l'étage, l'appartement est insalubre et dégradé. Il est à reprendre entièrement. Au rez de chaussée, le bâtiment est à nu et ouvert aux quatre vents depuis l'arrêt des travaux fin 2013. Une réflexion a été menée sur la possibilité d'envisager un projet global mais scindé en plusieurs phases. Cela permettrait d'avoir une maîtrise d'œuvre unique avec un projet évolutif. Le prochain objectif est de d'étudier la mise en place d'une nouvelle procédure d'appel d'offre.

La commission se réunira à nouveau le 27 octobre 2015.

### **INFORMATIONS, QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE**

❖ M. Le Maire, Michel ALBARO

- Informe sur la loi NOTRe
- Confirme que la trésorerie de Pacy-sur-Eure ne "fermera pas ses portes" au 1<sup>er</sup> janvier 2016
- Rappelle que 2 inaugurations ont eu lieu en septembre, celle du nouveau sentier de randonnée et celle des 17 logements du Val Robinson, réalisés par la SECOMILE.

❖ Mme Dominique DESROCHES informe que le bulletin municipal n° 44 d'octobre a été distribué et que l'agenda 2016 est terminé et sera distribué avant les fêtes.

❖ M. Wenceslas de LOBKOWICZ informe que c'est "l'anarchie" pour le stationnement de la place de l'église : aucun respect du stationnement zone bleue... Il lui est précisé qu'un article a été fait dans le dernier bulletin municipal sur le rappel des règles de stationnement.

- ❖ Mme Elisabeth GOARIN :
  - Nous fait part, au nom de l'AHBLC, des remerciements les plus vifs aux élus, M. BREMARD en particulier, qui ont pris en compte les remarques diverses : encombrants, poubelles de la Planchette, niveau du Canal et dernièrement remise en fonction des sonneries de cloches...
  
- ❖ M. Daniel FOUET
  - Informe que le Conseil Municipal des Jeunes a du mal "à redémarrer" après les vacances scolaires, néanmoins la date du vendredi 13 novembre a été avancée pour une réunion.
  - Rappelle que des documents avaient été déposés pour adhérer au C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) et demande de revoir ce dossier pour une décision en début d'année prochaine...
  
- ❖ M. Christophe BABILLOT
  - Demande à ce que soit relancé "la tournée des élus", afin d'aller à la rencontre de nos concitoyens comme il avait été prévu. Il lui est répondu que ce sera fait pour le début de l'année.
  - Informe que le site est en cours de finalisation. La partie graphique et fonctionnelle est prête et validée. Les contenus sont en cours de rédaction et devraient être finalisés d'ici fin novembre avant intégration dans le site. Une formation sera également dispensée afin d'en assurer le suivi et l'évolutivité. Une réunion d'information et de présentation du site est prévue pour le 16 janvier 2016.
  
- ❖ Mme Ghislaine COLIN précise que pour la cérémonie du 11 novembre 2015 des enfants de l'école primaire participeront et chanteront la Marseillaise. Le repas des Anciens aura lieu à la salle des fêtes après la cérémonie et bénéficiera cette année d'une animation musicale.
  
- ❖ M. Didier GIRARD informe que les travaux d'effacement de la ligne électrique au pont d'Arcole sont en cours de réalisation.
  
- ❖ M. Le Maire, Michel ALBARO, revient sur "le pompage" et informe que ce pompage est effectué directement dans les nappes phréatiques en toute légalité, et non directement dans le bief, avec installation d'un compteur pour paiement à l'administration concernée et que le tuyau servant à ce pompage passe sous la route et dans le bief pour alimenter les terrains.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.